

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_44
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle des Solidarités Sociale et CCAS

Objet : Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Cardiologie Val de Rhône Club Cœur et Santé Firminy Ondaine au titre de l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-4, L.2311-7 et L.2121-29,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations œuvrant dans les domaines de la santé, de la prévention et de l'accompagnement des personnes fragilisées ;

Considérant que l'Association Cardiologie Val de Rhône – Club Cœur et Santé Firminy Ondaine, créée en 2010 et affiliée à la Fédération Française de Cardiologie, a pour objet l'accompagnement des personnes atteintes de pathologies cardiovasculaires ou présentant des facteurs de risque cardiaque ;

Considérant que l'Association accueille actuellement 76 adhérents, encadrés par 7 bénévoles et 1 salarié à temps partiel diplômé en Activité Physique Adaptée (APA) ;

Considérant que ses actions portent notamment sur la réadaptation par l'activité physique adaptée, la prévention des maladies cardiovasculaires, l'information et la sensibilisation du public, ainsi que l'organisation d'actions de prévention telles que le Parcours du Cœur et les formations aux gestes qui sauvent ;

Considérant que l'association contribue activement à la promotion de la santé publique sur le territoire communal par la mise en œuvre d'activités régulières de gymnastique, cardio-training, marche, randonnée et actions de sensibilisation ;

Considérant que le budget prévisionnel 2025-2026 de l'association fait apparaître des dépenses de 22 175 €, des recettes de 18 950 € et un besoin de financement prévisionnel de 3 225 € ;

Considérant que l'association a bénéficié d'une subvention municipale de 750 € au titre de l'exercice précédent ;

Considérant l'intérêt général des missions exercées par l'association et son implication sur le territoire communal ;

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_44
Référence Nomenclature n°7.5

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 € à l'Association de Cardiologie Val de Rhône – Club Cœur et Santé Firminy Ondaine au titre de l'année 2026 ;
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant afin de prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 750 € à l'Association de Cardiologie Val de Rhône – Club Cœur et Santé Firminy Ondaine au titre de l'année 2026 ;
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune ;
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant afin de prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,



Evelyne BERGER

Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 29 Septembre 2026....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
JC. MONNERET



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

**Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement à
l'Association de Cardiologie Val de Rhône Club Cœur et Santé Firminy
Ondaine au titre de l'année 2026**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amelie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

